

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 DECEMBRE 2021

17 Objet : SYNDICAT EAU 47 – EVOLUTION DU PERIMETRE ET MODIFICATION DES STATUTS

N° Ordre : DE-117-2021

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 8.8.2 Environnement - autres

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Feugarolles, après convocation du 08 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY (absent pour le point 17), Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 07),

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (3) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 46

Absents : 13

- Dont « pour » : 46

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle que par délibération n°186-2017 du 20 septembre 2017, Albret Communauté a transféré à Eau47 les compétences « Eau potable » / « Assainissement (collectif et non collectif) », à effet au 1^{er} janvier 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les statuts du syndicat EAU47,

Vu la délibération n°DE_048_2021 du 24 mars 2021 d'approbation de l'extension du périmètre d'EAU47 y compris de la modification statutaire en découlant,

Vu la délibération n°21_075_C du 25 novembre 2021 du Syndicat EAU47 approuvant le retrait de l'adhésion sans transfert de compétence du Syndicat des Eaux Garonne Gascogne notifiée par courrier réceptionné 3 décembre 2021 ;

Considérant la volonté du Syndicat des Eaux Garonne Gascogne de retirer son adhésion sans transfert du Syndicat EAU47 par courrier du 30 septembre 2021,

Considérant l'approbation de ce retrait sans condition financière particulière, par le Syndicat EAU47 en date du 25 novembre 2021,

Considérant qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis, le silence gardé au-delà de ce délai importait avis favorable ;

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De donner un avis favorable sur le retrait de l'adhésion sans transfert du Syndicat des Eaux Garonne Gascogne ainsi que sur la modification statutaire y afférente,**

- ▶ **De préciser** qu'aucune condition financière particulière ne sera liée à retrait,
- ▶ **De préciser** qu'un arrêté préfectoral actera l'évolution de périmètre du Syndicat EAU47 ainsi que la modification statutaire consécutive.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AL" followed by a stylized flourish.